

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 21  
votants : 26  
Absents : 1  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0

N° 073/2016

OBJET : Finances

**Plan de financement  
unique – DETR 2016-  
Agrès Fitness de Plein  
Air**

L'an deux mille seize  
le 30 du mois de septembre à 18 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO  
/ Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI /  
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Régine  
RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves  
LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Alexandra RUSSO/ Catherine DINI à Mélanie  
MORINI / Jean-Marc GIMENEZ à Charles BEVACQUA/ Sophie ESPOSITO à Philippe  
JANIN/ Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Eddie DEGIOVANNI  
à Philippe MINEUR.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L2334-37,

**Vu** l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

**Vu** la délibération du 7 juin 2016 validant le projet dans l'ensemble des demandes  
et la nécessité de présenter un plan de financement unique,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Considérant** la nécessité de finaliser le dossier de la structure Fitness de plein air,

Le Maire précise la nécessité d'équiper l'espace fitness et également d'équiper  
la commune de matériel adapté selon le plan de financement détaillé ci-  
dessous :

Il est rappelé que les agrès ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention  
nécessairement complétée par la DETR,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Plan de financement prévisionnel :**

Part Conseil Régional (0%)	0,00 €HT
Part Conseil Départemental (0%)	0,00€HT
Par Commune (20%)	1 649 €HT
DETR (80%)	6 599 €HT
<b>Total</b>	<b>8 248.00€HT</b>

La demande d'aide financière au titre de la DETR se présente comme suit :

Modèle	quantité	Prix Unitaire HT	Total Cumulé
Agrès Street basic		990.00€ HT	990.00€ HT
Agrès Triple Twister	1	1 190.00€ HT	1 190.00€ HT
Agrès Rameur	1	1 290.00€ HT	1 290.00€ HT
Agrès Pusch-Pull	1	1 690.00€ HT	1 690.00€ HT
Agrès Vélo Elliptique	1	1 290.00€ HT	1 290.00€ HT
Agrès Vélo	1	1 090.00€ HT	1 090.00€ HT
Agrès Duo-Adducteur	1	1 290.00€ HT	1 290.00€ HT
Agrès Abdos Simple	1	790.00€ HT	790.00€ HT
Agrès Dips tractions	1	690.00€ HT	690.00€ HT

**Considérant**, le réajustement du devis ci-dessus détaillé,

Conformément aux textes en vigueur,

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DETR 2016, **il est décidé** au Conseil municipal, de donner pouvoir au Maire pour solliciter une DETR au titre de l'année 2016 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le plan de financement révisé et corrigé en fonction des besoins recensés.

**Compte-rendu exécutoire**  
**après dépôt en préfecture**  
**le : 3/10/2016**  
**et publication en mairie**  
**le : ...../10/2016**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

  
ROBERT NARDELLI  
Maire de DRAP